

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE et DE DELIVRANCE DES DROITS D'ENTREE

### Art 1 Préambule

Celles-ci font l'objet d'un affichage à l'entrée de l'établissement et sont annexées à l'ensemble des contrats d'abonnement. Tout titulaire d'un droit d'entrée est réputé avoir pris connaissance et avoir accepté l'ensemble des conditions générales de vente, et ce préalablement à tout achat dudit droit d'entrée quel qu'il soit.

La direction d'AQUABAULE se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions. Leur application entrera alors en vigueur à compter de leur affichage.

### Art 2 Caractéristiques des produits vendus

#### A. CATEGORIE « ENTREES »

ENTREE UNITAIRE	CARTE DE 12 ENTREES
<b>Accès libre à l'ESPACE AQUATIQUE et à l'ESPACE BIEN ETRE</b>	
ticket vendu à l'unité	La carte est nominative mais peut être utilisée dans le même temps par le titulaire de la carte accompagné de personnes de son entourage
valable uniquement le jour de l'achat	Les entrées peuvent être utilisées en une seule fois ou de manière échelonnée sur 1 an à compter du jour de l'achat. Toute entrée non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise ni reportée ni échangée)
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat Le paiement s'effectue en espèce, par chèque, par carte de crédit ou par chèques-vacances. La monnaie n'est pas rendue sur les chèques-vacances.	
Toute sortie du centre aquatique est définitive	

#### B. CATEGORIE « PASS ACTIVITES »

SEANCE INDIVIDUELLE	PASS 12 SEANCES INDIVIDUELLES	PASS ANNUEL	
BEBE NAGEUR	AQUAFITNESS	NATATION	
Séance vendue à l'unité	Carte de 12 séances	Pass nominatif	
valable uniquement le jour de l'achat	Valable 1 an. Toute séance non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise ni reportée ni échangée)	Séances à utiliser dans le délai de 6 mois à compter de la date de souscription Sans inscription préalable. Toute séance non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise ni reportée ni échangée)	Séance hebdomadaire de septembre à juin Sur inscription. Toute séance non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise ni reportée ni échangée)
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement s'effectue en espèce, par chèque, par carte de crédit ou par chèques-vacances. La monnaie n'est pas rendue sur les chèques-vacances	⇒	Idem + paiements échelonnés	

#### C. CATEGORIE « ABONNEMENTS OCEANE »

OCEANE BASIC	OCEANE ESSENTIAL	OCEANE EXCELLENCE
Trimestriel ou annuel (à compter de la date de souscription). Pas de reconduction tacite Aucun report de validité des abonnements ne sera accepté en cas d'interruption de l'activité pour des raisons indépendantes de la volonté de la Direction		
Accès libre et illimité aux bassins et à l'espace bien être	Accès illimité aux séances d'aquafitness sans inscription préalable et espace bien être	Accès illimité aux bassins, à l'espace bien être, aux séances aquafitness, 10% de remise sur la boutique
Mineurs (exception faite de l'espace bien être) et majeurs	Réservé aux personnes majeures	
Abonnement nominatif et non cessible		
Son prix est à verser en intégralité lors de l'achat sauf en cas de souscription au paiement échelonné. Le paiement s'effectue en espèce, par chèque, par carte de crédit ou par chèques-vacances. La monnaie n'est pas rendue sur les chèques-vacances.		

Chacun des produits pourra faire l'objet d'un « bon cadeau » acheté sous forme de contremarque nominative à la caisse d'AQUABAULE où celle-ci sera ensuite échangée par le porteur du bon contre le titre d'entrée définitif (entrée, pass activités, abonnement OCEANE).

### **Art 3 Modalités d'achat**

Excepté pour l'acquisition de contremarques « CE », la vente des droits d'entrée ne pourra se faire qu'à la caisse située à l'entrée d'AQUABAULE par un employé du centre.

Aucune transaction ne pourra s'opérer par d'autre personne que l'agent situé à l'accueil. Les titres acquis dans d'autres circonstances sont susceptibles d'être refusés lors de l'entrée d'AQUABAULE. La direction décline toute responsabilité quant aux droits d'entrée acquis par les clients en dehors de ce cadre. Aucune réclamation ne sera jugée recevable les concernant.

### **Art 4 Prix**

Les prix pratiqués sont affichés à l'accueil d'AQUABAULE. Ils sont consultables sur le site internet ainsi que sur format papier disponible à l'entrée. Les prix affichés sont TTC.

Ils sont, à tout moment, susceptibles de modification par la direction d'AQUABAULE et entrent en vigueur à compter de leur affichage.

Toute modification s'applique aux contrats d'abonnements conclus postérieurement à son entrée en vigueur.

Il pourra être demandé par l'agent en caisse tout justificatif permettant de vérifier l'appartenance à toute catégorie d'âge ou de résidence. A défaut de présentation du justificatif demandé, le client ne pourra se prévaloir du bénéfice du tarif préférentiel.

Toute demande de remplacement de carte (en cas de perte, vol...) viendra immédiatement annuler la précédente et sera facturée 2,00 Euros.

### **Art 5 Accès à AQUABAULE**

La Direction ainsi que ses agents se réservent le droit de refuser la vente de titres d'entrée à toute personne ne présentant manifestement pas les garanties de propreté, de sobriété et de bonne tenue.

### **Art 6 Sanctions et résiliation-sanction**

Tout défaut de paiement, toute utilisation frauduleuse, tout comportement inadéquat, fautif, nuisible ou contraire aux présentes ou à l'ordre public, est passible de sanction, pouvant aller de l'exclusion temporaire d'AQUABAULE à l'exclusion définitive et/ou à la résiliation de l'abonnement.

En cas d'exclusion ou de résiliation, le contrevenant se verra privé de tout droit à remboursement des sommes versées.

### **Art 7 Réclamation**

Toute réclamation sera adressée à AQUABAULE par lettre recommandée avec accusé de réception, ou déposée en main propre à AQUABAULE.

### **Art 8 Sécurité**

La vente est interdite à tout enfant de moins de 8 ans non accompagné d'une personne ayant autorité.

Pour les séances en groupe et en cas de fréquentation excessive à une séance, la direction se réserve le droit de proposer au client un autre créneau sur un horaire et/ou un jour différent voire de refuser l'inscription à ce créneau. L'ensemble des activités se fait sous la surveillance d'un maître-nageur-sauveteur ou d'un titulaire du brevet d'Etat « Forme ».

### **Art 9 Clause limitative de responsabilité et certificat médical**

Lors de l'achat de titre d'entrée, le client déclare avoir fait contrôler par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive. Il doit fournir dans le mois suivant la souscription à une formule d'abonnement un certificat médical datant de moins d'un mois.

A défaut, la Direction d'AQUABAULE sera déchargée de toute responsabilité pour tout préjudice résultant d'une incompatibilité antérieure à la souscription du contrat.

Les horaires d'ouverture d'AQUABAULE ainsi que les horaires des séances peuvent faire l'objet de modifications périodiques (vacances scolaires, arrêts techniques...).

### **Art 10 Non-utilisation**

D'une manière générale, la non-utilisation temporaire ou définitive du fait du client n'ouvre pas de droit pour lui à résiliation, prolongation ou remboursement.

### **Art 11 Arrêts techniques et fermetures**

La durée de validité des différentes formules tient compte des arrêts techniques. Aucune indemnité, sous quelque forme que ce soit, ne pourra être octroyée du fait de ces arrêts.

### **Art 12 Caractère confidentiel des informations nominatives**

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les clients disposent d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données personnelles les concernant détenues par la Direction d'AQUABAULE. Les informations détenues ne pourront être transmises à un organe tiers sans l'accord exprès et préalable du client.